

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CANICULE

Auch, le 22 août 2023

Le département du Gers placé en vigilance rouge canicule pour un phénomène débutant mercredi 23 août à 12h00

Dans le cadre de l'épisode de très forte chaleur que traverse le Gers jusqu'à la fin de la semaine, le département sera placé dès demain midi en vigilance rouge canicule.

Les services de l'État, les collectivités, les services de santé et de secours et les associations agréées de sécurité civile sont mobilisés pour mettre en œuvre les mesures de prévention prévues par le plan ORSEC départemental, notamment :

- permanence des soins et capacité de prise en charge par le système de santé ;
- mobilisation des établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- assistance aux personnes isolées et/ou à risque par les services des collectivités et les associations – les personnes isolées et/ou vulnérables sont invitées à se signaler auprès de leur mairie afin d'être inscrites sur un registre, identifiées en vue de pouvoir s'assurer régulièrement de leur bon état de santé physique ;
- communication des recommandations de prévention et de protection.

À ce stade, le préfet n'a pas pris de mesures générales d'interdiction d'activités sportives ou de fermeture d'établissements : les services de l'État suivent avec attention l'évolution de la situation. Plusieurs points quotidiens avec tous les acteurs concernés sont organisés.

Recommandations

◆ Pour les centres d'accueil et de loisirs

Les parents sont invités dans la mesure du possible à garder leurs enfants à domicile et ne pas les envoyer dans les accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme). Cependant, l'accueil des enfants est assuré (sauf situation locale spécifique qui conduirait l'État, en lien avec le maire, à décider la fermeture d'un établissement donné).

◆ Pour les activités physiques et sportives

Il est fortement recommandé d'annuler ou de reporter les manifestations ou épreuves sportives, notamment de plein air, prévues à compter de ce mercredi 23 août à midi.

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

◆ Pour les personnes isolées ou sans domicile

L'accueil de jour « L'Escale » rue Pagodéoutes à Auch est ouvert 24h sur 24.

La Croix-Rouge intensifie ses maraudes deux fois par jour et ouvre son point hygiène rue du Docteur Samalens de 14h à 17h30. Contact 05 62 63 57 90.

◆ Pour les employeurs

L'employeur, au titre de son obligation de protection de ses salariés, doit procéder en phase de vigilance rouge à une réévaluation quotidienne des risques encourus par chacun des employés en fonction :

- de la **température et de son évolution** en cours de journée ;
- de la **nature des travaux devant être effectués**, notamment en plein air ou dans des ambiances thermiques présentant déjà des températures élevées, ou comportant une charge physique ;
- de **l'âge et de l'état de santé des travailleurs**.

En cas de recours au dispositif d'activité partielle, une indemnisation peut être sollicitée par toute entreprise ayant dû interrompre le travail au titre du dispositif « activité partielle » (article R.5122-1 du code du travail).

Conseils de comportement

Des conseils simples à adopter, qui doivent s'appliquer à tous, y compris aux personnes en bonne santé, car tout le monde est concerné. Il est essentiel d'adapter ses comportements pour se protéger et garder sa capacité à s'occuper des personnes les plus vulnérables de son entourage, en particulier pour les journées les plus chaudes.

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Rafrâchissez-vous (brumisateurs, douche...) plusieurs fois par jour
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- Évitez de sortir ou de vous déplacer aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque-médiathèque, musée, commerce...)
- Évitez les efforts physiques
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, aérez la nuit)
- Si vous empruntez les transports en commun, pensez à emporter avec vous de l'eau et un brumisateurs et à faire boire les enfants
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches
- Lors de vos baignades, faites attention au choc thermique lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante



- En cas de crampes, maux de tête, nausées ou une fatigue inhabituelle, mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toute activité physique, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous si les signes surviennent après une exposition directe au soleil. Si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure, appelez un médecin.

☎ **En cas d'urgence, appelez le 15 immédiatement.**

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

